

Convocation à l'Assemblée Générale

Le Conseil d'Administration convie l'ensemble des archers licenciés à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra **samedi 27 janvier 2024 à 10h00** dans la salle du Club à la Planche Villegast.

A cette occasion, le président présentera le rapport moral et le trésorier le rapport financier. Un vote à main levée aura lieu pour l'approbation de ces rapports. Nous répondrons également à toute question ou remarque des adhérents.

Nous procéderons ensuite à l'élection des nouveaux membres du Conseil d'Administration. A ce jour, deux administrateurs sont démissionnaires : Marc de FOUGEROLLES, trésorier et Éric GAUTIER. Si des adhérents (de plus d'un an), souhaitent se porter candidat, ils doivent se signaler par tout moyen avant le **21 janvier 2024**.

Rappel de nos statuts concernant l'élection du Conseil d'Administration :

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 5 membres au moins et de 7 membres au plus, élus par l'Assemblée Générale des adhérents électeurs, pour une durée de 4 ans. Le CA est renouvelable par tiers tous les ans. Les membres sortants sont rééligibles. Est éligible au Conseil d'Administration toute personne âgée de seize ans au moins au jour de l'élection, membre de l'association depuis plus d'un an et à jour de ses cotisations. Elle doit jouir de ses droits civiques.

Est électeur tout membre actif âgé de seize ans au moins au jour de l'élection, à jour de ses cotisations. Le vote par procuration est autorisé mais le vote par correspondance n'est pas admis.

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres son bureau comprenant le président, le secrétaire, le trésorier, et de façon optionnelle, les vice-présidents, le secrétaire adjoint et le trésorier adjoint. Les fonctions de président, vice-président et de trésorier sont réservées à des membres majeurs.

Organisation du vote

Selon les statuts, il y a donc 2 ou 3 postes à pourvoir au Conseil d'Administration. En l'absence de candidat ou si deux candidats se présentent, aucune élection n'aura lieu.

Tout membre éligible peut candidater à l'adresse (archers.de.vaugon@gmail.com) et ceci au plus tard 8 jours avant l'Assemblée Générale, à savoir avant le **21 janvier 2024**.

Avant le vote, chaque candidat qui le souhaite pourra s'exprimer devant l'Assemblée Générale afin d'exposer les raisons de son engagement et ses projets pour le club.

Si plus de deux candidats se présentent, des bulletins de vote seront imprimés et chaque électeur présent ou représenté, prend part au vote et émarge la liste des votants.

A la fin du vote, les candidats qui auront obtenu le plus de voix intègrent le nouveau Conseil d'Administration qui tient immédiatement sa 1^{ère} séance pour élire les membres du Bureau.

En cas d'égalité, les candidats potentiels se réunissent lors du 1^{er} Conseil d'Administration qui décide en son sein qui pourra intégrer ou non le CA.